

# Up Chèque Déjeuner



Simple et économique, le titre de restauration est l'avantage préféré des français. Chèque Déjeuner permet à vos salariés de profiter tous les jours, d'une pause déjeuner équilibrée.

LA SOLUTION  
EXONÉRÉE  
DE CHARGES

Jusqu'à  
**5,38€**  
par jour et  
par salarié

  
À partir d'1 salarié

CHOIX DE LA FORME



carte



chèque



mixte

## COMMENT ÇA MARCHE



- ▶ **Co-financé** : choix de la participation employeur entre 50 et 60% de la dotation journalière.
- ▶ **Choix de la valeur** : déterminée par l'entreprise (jusqu'à 10,76€ / salarié / jour avec une participation employeur à 50%).

UN VASTE RÉSEAU  
**180 000**

POINTS DE RESTAURATION

Sous réserve que l'établissement soit équipé d'un terminal de paiement et/ou de l'application Conecs pour accepter la carte.

**+ APPLI  
MOBILE**



Repérez les restaurants proches de votre entreprise qui acceptent Chèque Déjeuner sur [ou-cheque-dejeuner.fr](http://ou-cheque-dejeuner.fr)